

Programme Loisirs Quotidiens des Jeunes 1989 - Attribution de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Mis en place en 1983 dans le cadre du dernier contrat de plan, le Programme Loisirs Quotidiens des Jeunes est une opération pilotée au plan départemental par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ; elle vise à susciter et soutenir la mise en place d'activités de loisirs éducatifs pour des jeunes adolescents 11-18 ans dans les quartiers d'habitat social.

Une cellule départementale réunit les représentants des différents ministères intéressés, les Caisses d'Allocations Familiales et les collectivités locales qui participent financièrement selon la règle de 1 F pour 2,5 F apportés par l'État.

Pour 1989, la Direction Départementale de Jeunesse et Sports a proposé de prolonger dans le cadre du contrat de plan, ce dispositif et la Ville de Besançon a accepté cette proposition.

Trois quartiers bisontins sont concernés : Planoise, Montrapon et Clairs-Soleils et après étude des propositions faites, il est proposé de retenir les projets suivants :

Clairs-Soleils : projets coordonnés par l'Association CLAIRSO

- activités de découvertes de la Région, d'initiation à des activités sportives (canoë-kayak, escalade, spéléo), sorties cinéma et spectacle, initiation vidéo.

Participation de l'État 13 799 F

Participation de la Ville 5 521 F

Planoise : projets conventionnés par l'Association ARABESC Planoise

- initiation cuisine - couture avec l'Association Planois'elles en liaison avec les centres médico-sociaux,

- animation lecture au pied des immeubles avec l'Association APPP//PARI,

- organisation d'animations fêtes

Participation de l'État 12 500 F

Participation de la Ville 5 000 F

Montrapon : projets coordonnés par l'Association ARABESC Montrapon

- organisation de week-ends «loisirs-découvertes»,

- initiation vidéo - théâtre - photo

Participation de l'État 12 500 F

Participation de la Ville 5 000 F

Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions suivantes :

Association CLAIRSO 5 521 F

Association ARABESC Planoise 5 000 F

Association ARABESC Montrapon 5 000 F

La dépense, soit 15 521 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 945.92 article 657 code service 41900 abondé par transfert d'un crédit de 15 000 F à prélever sur le chapitre 945.90 article 657 code service 41210 du BP 1989.

M. BAS : Monsieur le Maire, nous nous réjouissons bien sûr du développement de tels Programmes Loisirs Quotidiens pour les jeunes. Permettez-moi simplement de faire une réflexion qui pourrait peut-être être faite aux trois associations qui participent à ces Programmes Loisirs Quotidiens, pour leur suggérer éventuellement d'introduire la découverte du patrimoine de notre ville dans ces programmes, à côté des activités ludiques et des activités de loisirs. Je crois qu'il y a dans cette assemblée un consensus sur la volonté de valoriser le patrimoine, et ce serait peut-être en suggérant à ces associations de proposer une initiation à la découverte du patrimoine, probablement un moyen intéressant de favoriser cette découverte pour des jeunes qui sont plutôt issus de quartiers d'habitat social, et qui n'ont peut-être pas l'occasion d'avoir une connaissance intéressante du patrimoine et de l'histoire de leur ville. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.